

## ANNEXE 5 - NORMES DE QUALITE EXTERIEURE

### 1) Défauts excluant les plants de la qualité loyale et marchande :

Défauts		<i>Abies</i>	<i>Pseudotsuga</i>	<i>Larix</i>	<i>Pinus, cedrus</i>	<i>Fagus, Quercus, Carpinus</i>	<i>Acer, Aulnus, Betula, Castanea, Malus, Populus tremula, Prunus avium, Robinia, Sorbus, Tilia</i>	<i>Juglans</i>
PLANTS	<b>A</b> Plants portant des blessures non cicatrisées, sauf blessures de taille culturale	X	X	X	X	X	X	X
	<b>B</b> Plants partiellement ou totalement desséchés	X	X	X	X	X	X	X
TIGE	<b>C</b> Tige présentant une forte courbure	X	X	X	X	X	X	X
	<b>D</b> Tige multiple	X	X	X	X	X	X	X
	<b>E</b> Tige présentant plusieurs flèches	X		X			X	X
	<b>F</b> Tige et rameaux incomplètement aoûtés, sauf si les plants sont extraits de pépinières pendant la saison de végétation	X	X	X	X	X	X	X
	<b>G</b> Tige dépourvue de bourgeon terminal, sauf si les plants sont extraits de pépinières pendant la saison de végétation	X	X	X	X	X	X	X
	<b>H</b> Ramification absente ou insuffisante	X	X					
<b>I</b> Aiguilles les plus récentes gravement endommagées au point de compromettre la survie de la plante	X	X		X				
<b>J</b> Jaunissement prononcé du feuillage <b>(1)</b>	X	X		X				
RACINE	<b>K</b> Collet endommagé	X	X	X	X	X	X	X
	<b>L</b> Racines principales gravement enroulées, tordues ou endommagées	X	X	X	X	X	X	X
	<b>M</b> Racine principale (pivot) formant un angle inférieur à 110° avec la tige	X	X	X	X	X	X	X
	<b>N</b> Radicelles absentes ou endommagées	X	X	X	X	X	X	X
PLANTS	<b>O</b> Plants présentant de graves dommages causés par des organismes nuisibles	X	X	X	X	X	X	X
	<b>P</b> Plants présentant des indices d'échauffement, de fermentation ou de moisissure <b>(2)</b>	X	X	X	X	X	X	X
RACINE	<b>Q</b> Système racinaire insuffisant	X	X	X	X	X	X	X

**(1)** Tout jaunissement prononcé de plants résineux est souvent le signe d'un déséquilibre physiologique risquant de nuire à la reprise lors de la transplantation immédiate.

**(2)** La moisissure ne doit pas être confondue avec des champignons mycorhiziens.

### 2) Cas particulier des peupliers (*populus spp.*) reproduits par plançons :

Les plançons sont considérés comme **n'étant pas de qualité loyale et marchande** s'ils présentent un des défauts suivants :

- moins de cinq bourgeons bien formés,
- nécroses ou dommages causés par des organismes nuisibles,
- traces de dessèchement, d'échauffement excessif, de moisissure ou de pourriture,
- lésions autres que des coupes d'élagage,
- multiples fourches,
- courbure excessive des tiges.